

## L'AUTORITÉ DE L'UNION

L'Etat est « puissance et souveraineté ». La situation de l'Union européenne, qui voudrait que sa formule correspondît, terme à terme, à celle de l'Etat, serait peut-être « autorité et capacité ». L'Union est un être hautement capable, doté de compétences et de pouvoirs étendus. Cette capacité lui confère une sorte « d'omnicompétence », à présent incontestée. Mais elle est également un phénomène d'autorité, doté de moyens exceptionnels pour imposer ses actes et faire valoir ses intérêts. Elle cherche ainsi à assurer son omniprésence sur la scène nationale et internationale. Cette autorité reste cependant mystérieuse, incomplète et contestée. Quelle est sa nature ? D'où vient-elle ? Comment s'exerce-t-elle ? Dans une Union « reconstituée » en quête de reconnaissance, l'interrogation sur l'autorité vient au premier plan. On se propose d'y répondre en trois temps.

La journée s'ouvrira par une étude sur les origines et les **fondements** de l'autorité de l'Union. Historiquement, elle tient son autorité de ce qu'elle fait ; suivant ce que l'on a appelé la « méthode communautaire », elle n'est pas davantage que ses réalisations concrètes : une somme de normes et un ensemble de pratiques hétérogènes, à savoir un « acquis ». Mais, à présent, elle veut être plus que cela : une mémoire, des valeurs, un principe d'identification qu'elle « reconstruit » en utilisant des éléments divers, puisés hors d'elle-même.

Ensuite ce sont les **formes** de son autorité qu'il conviendra d'explorer. Elles sont multiples : politique, diplomatique, économique, administrative, judiciaire. Partout l'Union cherche à affirmer une force singulière, une voix cohérente, tant à l'égard de ses sujets qu'à l'égard des tiers. Mais, en même temps, elle se heurte à la nécessité d'intégrer des voix discordantes et divisées. Dans sa forme, l'autorité de l'Union réside dans le partage des voix différentes et des intérêts contradictoires qu'elle est appelée à exprimer.

Cette voix polymorphe n'aurait aucune portée si elle n'avait les **moyens** de s'imposer. La dernière partie de la journée sera consacrée aux moyens de l'autorité. Ceux-ci sont d'inspirations diverses. L'Union tend par là à s'affirmer comme un exemple unique d'*imperium supranational*. Mais elle souffre encore de l'absence de moyens de contrainte propres. Elle dépend toujours pour exister de moyens dont elle ne dispose pas et de concours prêtés par les Etats membres. Dans ses moyens, l'Union est une autorité sans force.

Dans ses fondements, dans ses formes comme dans ses moyens, l'autorité de l'Union apparaît multiple, composée et ambiguë. Elle semble se tenir toujours dans une tension entre auto-affirmation et appel à des ressources morales et matérielles extérieures. Cette journée d'étude se propose d'explorer cette tension et de lever certaines des ambiguïtés qui entourent le phénomène de l'Union européenne *comme phénomène d'autorité*.

L. AZOULAY et L. BURGORGUE-LARSEN